

Département du Nord
Arrondissement de Douai
Canton d'Aniche

COMMUNE DE DECHY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DECHY

Le onze Avril deux mille vingt trois à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de DECHY s'est réuni, à la suite d'une convocation régulière envoyée le 05 AVRIL 2023, sous la présidence de Monsieur SZATNY Jean-Michel.

Présents :

Mesdames : MOUY Estelle, TABAKA Corinne, DELCOURT Patricia, ROGER Marie-France, CAUMONT Sylvie, BEAREZ Corinne.

Messieurs : SZATNY Jean-Michel, BROCHARD Gérard, AZEROUAL Lahcen.

Représentés : Mme PASTORET Monique (procuration donnée à Mme MOUY Estelle) Mme LEVRAY Claudine (procuration donnée à M. SZATNY Jean-Michel) M. JOOS Bernard (procuration donnée à Mme Marie-France ROGER).

Absents, excusés : Mme ARABEN Rabiah, Mme WALQUAN Laëtitia, M. GUERTIT Abdelaziz, M. ZACCARDI Aldo.

Secrétaire de séance : Mme Marie-France ROGER.

Convention locale de partenariat d'accès aux droits, aux soins et à la santé des publics vulnérables.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la CPAM de Lille-Douai propose la signature d'une convention de partenariat, avec elle-même, la CARSAT et le CCAS permettant, dans un souci commun de lutte contre les exclusions, de garantir les droits à l'Assurance Maladie, l'accès aux soins et l'accompagnement social des populations fragiles.

Aussi, ladite convention vise à établir une relation privilégiée entre les partenaires signataires, au bénéfice des personnes accueillies par le CCAS, sans remettre en cause les relations partenariales d'ores et déjà établies entre les organismes de l'Assurance Maladie et le CCAS. Elle permettra :

- de renforcer et d'homogénéiser les relations existantes,
- d'initier et promouvoir de nouvelles coopérations,
- de définir un cadre souple et approprié pour ces coopérations, conservant des possibilités d'innovations et d'initiatives locales.

Elle serait signée pour un an et pourra être renouvelée de façon tacite et, le cas échéant, actualisée après évaluation partagée de la première année de fonctionnement.

Il donne lecture à l'Assemblée de ladite convention et lui demande de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la CPAM de Lille-Douai visant à établir une relation privilégiée entre le CCAS, la CARSAT, et la CPAM.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel SZATNY